

PRIONS, CETTE SEMAINE, EN UNION AVEC L'ÉGLISE

| | |
|-----------------------|--|
| Dimanche 14 février : | Sixième dimanche du temps ordinaire (C) - vert |
| Lundi 15 : | Férie - vert |
| Mardi 16 : | Férie - vert |
| Mercredi 17 : | Mercredi des Cendres - violet |
| Jeudi 18 : | Férie - violet |
| Vendredi 19 : | Férie - violet |
| Samedi 20 : | Férie - violet |
| Dimanche 21 : | Premier dimanche de Carême (C) - violet |

La bible et la violence



2. La Bible répond à la violence

Nous l'avons vu : la Bible est habitée par la violence humaine. Mais elle est aussi traversée par une dénonciation de la violence et par certains efforts légaux pour la mâter.

LA LOI DU TALION

La fameuse loi du talion existait bien avant Moïse, car on la retrouve dans un des plus anciens codes de loi, celui du roi babylonien Hammourabi, mort vers 1750 avant Jésus Christ. La Bible la présente dans trois versions différentes : dans le livre de l'Exode (21,22-27), dans le Deutéronome (19,16-21) et enfin dans le Lévitique dont voici le texte : *Si un homme provoque une infirmité chez un compatriote, on lui fera ce qu'il a fait : fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent : on provoquera chez lui la même infirmité qu'il a provoquée chez l'autre* (Lv 24,19-20). Le but de cette loi était d'éliminer toute spirale de vengeance personnelle et de proposer plutôt une punition égale au crime commis, et non plus grande! Le Lévitique ajoute cet élément important : *Vous aurez une seule législation : la même pour l'émigré et pour l'indigène*. C'était là deux catégories de population très souvent dépourvues de tout droit. En imposant la même loi pour tous, la Bible offre déjà un embryon des *droits de la personne*.

LA REMISE DES DETTES

Une autre série de lois visait à enrayer la violence et le désordre social en imposant la remise des dettes. Tous les sept ans, selon Dt 15,1-11, ou aux 50 ans (année jubilaire) selon Lv 25,8-19, les créanciers devaient remettre leurs dettes à leurs débiteurs. En quelque sorte, on remettait les balances à zéro pour éviter qu'une élite s'enrichisse au dépens des plus faibles. On a essayé, sans succès, d'appliquer cette loi pour certains pays du tiers-monde à l'occasion de l'an 2000.

L'EXIGENCE DU VRAI CULTE

Plusieurs prophètes ont dénoncé ceux qui pratiquaient un culte grandiose dans leur temple, tout en exploitant les faibles et en faisant violence aux sans-voix. Dieu affirme par la bouche du prophète Osée : *C'est l'amour qui me plaît, non le sacrifice; et la connaissance de Dieu, je la préfère aux holocaustes* (Os 6,6). Le prophète Amos quant à lui, osa déclarer de la part de Dieu, dans le temple de Samarie : *Je déteste, je méprise vos pèlerinages, je ne puis sentir vos rassemblements, quand vous faites monter vers moi des holocaustes. Et dans vos offrandes, rien qui me plaise. Votre sacrifice de bêtes grasses, j'en détourne les yeux. Éloigne de moi le brouhaha de tes cantiques, le jeu de tes harpes, je ne peux pas l'entendre. Mais que le droit jaillisse comme les eaux et la justice comme un torrent intarissable!* (Am 5,21-24)

Tous ces efforts préparaient la venue du Christ, qui, dans son sermon sur la montagne affirmera : *Vous avez appris qu'il a été dit : « Oeil pour œil et dent pour dent. » et moi, je vous dis de ne pas résister au méchant. Au contraire, si quelqu'un te gifle sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre.(...) Vous avez appris qu'il a été dit: « Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi. » Et moi, je vous dis : Aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent, afin d'être vraiment les fils de votre Père qui est aux cieux, car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons* (Mt 5,38-39.43-45).

Georges Madore